

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2015-33 créant l'unité mixte de recherche U 1188 et nommant Monsieur Olivier MEILHAC directeur ;

Vu la décision Inserm n° 2020-53 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1188 ;

Vu la décision Inserm n° 2022-57 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1188 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-144 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1188 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 1188 intitulée « Diabète athérombose Thérapies Réunion Océan Indien » change d'adresse et se situe désormais au 77 avenue du Docteur Jean-Marie Dambreville, Campus Terre Sainte, 97410 Saint-Pierre, La Réunion.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION